



11.06.2004 - 16:35 Uhr

TCS: Consultation sur la taxe CO2 et le centime climatique - Inutile et regrettable

Berne/Genève (ots) -

La future consultation sur deux variantes de taxe CO2 et deux variantes avec le centime climatique pour atteindre les objectifs climatiques de la Suisse est inutile et regrettable. Le TCS relève l'efficacité du centime climatique et met une nouvelle fois en garde le Conseil fédéral contre la réduction des recettes de la Confédération qu'implique une taxe sur le CO2.

La décision du Conseil fédéral de mettre en consultation à l'automne la suite de la mise en œuvre de la politique climatique de la Suisse dénote un grave manque de courage politique. Le TCS rappelle que le bureau INFRAS, mandaté par l'Office fédéral de l'environnement, a déjà répondu aux questions que posera la consultation, en relevant notamment l'efficacité du centime climatique. A l'inverse, une taxe CO2 équivalente à 30 centimes par litre de carburant réduirait de quelque 620 millions de francs par an les fonds affectés aux tâches routières, au financement des NLFA et à la caisse générale de la Confédération.

A l'heure où le Conseil fédéral planifie des économies supplémentaires, le TCS relève que ces centaines de millions de francs manqueraient cruellement pour achever le réseau autoroutier et financer les NLFA. Le Conseil fédéral sera seul responsable de cette situation s'il décide d'instaurer une taxe CO2, alors qu'aucun autre pays européen ne prévoit de le faire dans un avenir prévisible et que les Etats-Unis n'ont toujours pas ratifié le Protocole de Kyoto.

Contact:

Patrick Eperon
chef Politique et Economie
Tél. +41/22/417'27'21

Service de Presse
Porte Parole: Joël Grandjean
Ch. de Blandonnet 4, CP 820
1214 Vernier / Genève
Tél. +41/22/417'27'16
Fax +41/22/417'27'22
E-mail: jgrandjean@tcs.ch
Internet: www.tcs.ch